

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Négociations locales dans les CISSS et les CIUSSS
Une première entente de principe qui fera boule de neige, espère l'APTS**

Longueuil, le 3 octobre 2018 – « L'[APTS](#) est fière d'annoncer aujourd'hui qu'une de ses équipes de négociation est parvenue à une toute première entente de principe avec l'employeur. Reste à espérer que cet exemple fasse rapidement boule de neige et que les autres établissements emboîteront rapidement le pas, car il s'agit d'un scénario gagnant. »

C'est en ces termes que la présidente de l'APTS, [Carolle Dubé](#), a commenté l'entente de principe intervenue entre l'équipe de négociation locale de [l'APTS en Abitibi-Témiscamingue](#) et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la région. Entente de principe sur laquelle les membres de l'APTS seront appelé·e·s à se prononcer aujourd'hui même. « Après plusieurs mois de longues et difficiles négociations à l'échelle des centres intégrés, c'est la lumière qui commence à poindre au bout du tunnel », de se réjouir [Carolle Dubé](#).

En Abitibi-Témiscamingue, comme ailleurs dans les 18 autres centres intégrés (CISSS et CIUSSS) où elle négocie, l'APTS a été animée – et l'est toujours – d'une ferme volonté d'en venir à une entente à la satisfaction des parties. Heureusement, dans cette région, l'équipe syndicale s'est retrouvée face à un interlocuteur qui partage le même état d'esprit. « Il convient de saluer l'attitude des deux parties dans ce dossier, de souligner [Carolle Dubé](#) : celle-ci a largement contribué à l'entente, en permettant d'aplanir les divergences de points de vue. »

Le syndicat aimerait qu'il en soit ainsi ailleurs. « Malheureusement, c'est loin d'être cas, déplore la présidente de l'APTS. Plusieurs de nos exécutifs locaux se butent en effet à des employeurs qui campent obstinément sur leurs positions depuis des mois. Certains se sont même retirés cavalièrement de la table des négociations à la veille de l'échéance légale des pourparlers, prévue le 30 septembre dernier, imposant ainsi la médiation, comme prévu par la loi 10. »

Malgré cette situation qu'elle n'a jamais souhaitée, l'APTS croit qu'il y a toujours lieu de s'asseoir et de négocier franchement, car il en va de l'intérêt de chacune des parties. Surtout qu'il est possible de le faire tant qu'un médiateur n'a pas été nommé et qu'il n'aura pas convoqué sa première séance de médiation. « Possible, précise [Carolle Dubé](#), si les employeurs se présentent de bonne foi à la table des négociations. »

« La balle est donc dans le camp des employeurs et de leur grand patron... le nouveau gouvernement du Québec, considère la présidente de l'APTS. Il serait mal avisé pour ce dernier de faire un pas de plus dans cette réforme tant décriée sans obtenir l'adhésion de ceux et celles qui, tous les jours, sont au coeur de la livraison des services à la population. Cette dernière serait

d'ailleurs sûrement d'accord avec nous, elle pour qui la [santé](#) s'est avérée le principal enjeu durant la dernière campagne électorale », de conclure Carolle Dubé.

À propos de l'APTS

L'[Alliance du personnel professionnel et technique du réseau de la santé et des services sociaux](#) (APTS) regroupe et représente quelque 55 000 membres qui jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement des établissements du réseau. Ensemble, nos gens offrent une multitude de services en matière de diagnostic, de réadaptation, de nutrition, d'intervention psychosociale et de soutien clinique et de prévention, autant de services qui s'adressent à l'ensemble de la population.

- 30 -

Pour renseignements : Raynald Banville

Conseiller en communication et en relations médias

Tél. : 514 207-6486 (cell.)